

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022**

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**Le conseil municipal dûment convoqué le trois novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance publique le neuf novembre deux mille vingt-deux à onze heures, sous la présidence de M. Patrick BOULIER, Maire.**

**Date de la convocation : 3 novembre 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 8**

**Présents :**

**M. René GUEUDIN, Mme Dominique DUTHU, Mme Corinne FRANÇOISE, M. Marc DELAFONTAINE, M. Arnaud GRUET, Mme Isabelle MOINARD, M. Frédéric DUMOUCHEL DE PREMARE**

**Absents ayant donné procuration :**

**M. Philippe ALEXANDRE donne procuration à M. Frédéric DUMOUCHEL DE PREMARE**

**M. Hugo BREBION a donné procuration à Mme Isabelle MOINARD**

**Mme Sylvie CAZIN-D'HONINCTHUN a donné procuration à Dominique DUTHU**

**Mme Françoise GATEAU a donné procuration à M. Patrick BOULIER**

**Mme Marie-Christine GUERARD a donné procuration à M. Marc DELAFONTAINE**

**Absente excusée :**

**Mme Nancy COUVERT**

Mme Dominique DUTHU a été nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**A L'ORDRE DU JOUR**

**I – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PROGRAMME DE CRÉATION D'AIRES DE STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER »**

Monsieur le Maire présente les travaux qui seront réalisés en phase 2 de l'aménagement du centre bourg, comprenant la création d'aires de stationnement à proximité du futur restaurant et sur la place de la mairie et l'aménagement paysager et la pose de clôtures (graphique ci-joint).

En ce qui concerne les plantations d'arbres fruitiers, la commune a retenu les propositions faites par l'association de pomologie de Normandie.

Les travaux devraient commencer dès janvier 2023.

- Vu la délibération du 13 avril 2022 autorisant Monsieur le Maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet EN ACT Architecture dans le cadre du dossier Aménagement du centre bourg – Phase 2 contrat de territoire 2017/2022).
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence, dans le cadre d'une procédure adaptée, publié sur le site ADM 76, le 16 septembre 2022, pour le marché « programme de création d'aires de stationnement et aménagement paysager » pour 2 lots.
- Vu l'ouverture des offres pour les lots 1, 2 le 6 octobre 2022 ;
- Considérant la présentation de l'analyse des offres pour les lots 1 et 2 après procédure de négociation avec tous les candidats le 4 novembre 2022
- Considérant la proposition de la commission travaux de retenir les offres les mieux-disantes suivantes, pour un **montant global HT de 215 816.76 €** :

Lot 1 - VRD :

Entreprise SAS MALLET Sébastien : 173 201.36 € HT

Lot 2 – Espaces verts - clôtures :

Entreprise DONDON & PESSY : 42 615.40 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- o Attribuer le marché aux entreprises ci-dessus et à signer tout document relatif au marché

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023 et suivants, section d'investissement, article 231.

Le Maire

Patrick BOULIER



La secrétaire de séance

M.me Dominique DUTHU



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

La date du prochain conseil municipal est le 2 décembre 2022 à 18 H 30.

Affiché et mis en ligne le **09/12/2022** . sur : [ww.varengeville-sur-mer.fr](http://ww.varengeville-sur-mer.fr)